Cinquantième année. - N ° 137 A 20 juillet 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 700

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

343 644 217 RCS Lyon.
COFAGEST.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 570624.00 EUR.
Adresse : 302, rue Garibaldi, 69007 Lyon.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSIONAux termes d'un acte sous seing privé en date à OULLINS du 12 juillet 2017, La société AMV AUDIT ET COMMISSARIAT, société par actions simplifiée au capital de 541.100 euros, dont le siège social est à OULLINS (69600), 26, rue Raspail, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 382 600 500, et la société COFAGEST, société par actions simplifiée au capital de 570.624 euros, dont le siège social est à LYON (69007), 302 rue Garibaldi, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 343 644 217,ont établi un projet de fusion par absorption de la société COFAGEST par la société AMV AUDIT ET COMMISSARIAT. A ce titre, la société COFAGEST ferait apport à la société AMV AUDIT ET COMMISSARIAT de la totalité de son actif évalué à 2 011 221 euros et de la totalité de son passif évalué à 929 100 euros, soit un apport d'une valeur nette de 1 082 121 euros.La société AMV AUDIT ET COMMISSARIAT étant à ce jour propriétaire de l'intégralité du capital social de la société COFAGEST, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital.En outre, l'actif net apporté par la société COFAGEST n'étant pas rémunéré par l'attribution de titres de la société AMV AUDIT ET COMMISSARIAT, il ne sera établi aucune parité d'échange.Toutes les opérations actives et passives effectuées par la société absorbée depuis le 1er septembre 2016 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société absorbante.Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis pourront faire opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L.236 14 et R.236 8 du Code de Commerce.Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de l'approbation dudit projet par l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante. Cette condition devra impérativement être réalisée avant le 31 août 2017.Conformément aux dispositions de l'article L.236 6 du Code de Commerce, le projet de traité de fusion a été déposé en double exemplaire au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON en date du 17 juillet 2017.La société AMV AUDIT ET COMMISSARIAT M. Jean MICHARD La société COFAGEST M. Jean MICHARD.